

BATIMENTS COMMUNAUX

Centre administratif Marcel Cachin

Travaux de réaménagement

Attribution des marchés

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché a pour objet des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin :

Le programme de redistribution des locaux des services municipaux, présenté en commission du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) prévoit l'installation des services suivants :

- Service enseignement,
- Direction des affaires scolaires,
- Service des sports,
- Service médecine professionnelle,

et l'extension des locaux des services déjà présents dans le bâtiment :

- Service restauration intendance scolaire,
- Direction de la vie des quartiers et de la prévention et tranquillité publique (DVQPTP),
- Secteur stationnement payant et déplacement de la Maison du Droit et de la Citoyenneté.

Le programme fonctionnel :

Ce programme permettra ensuite, de finaliser la redistribution des services municipaux dans les différents centres administratifs, pour les prochaines années et de répondre aux deux objectifs suivants :

- favoriser le regroupement fonctionnel des services au sein des directions,
- regrouper les services avec un accueil public important sur deux sites : centres administratifs Coutant et Saint Just.

Les aménagements comprennent :

Pour le niveau de la cour arrière :

- extension du secteur stationnement payant,
- création d'un local pour les agents d'entretien du bâtiment.

Pour le niveau rez-de-chaussée :

- Maison du droit et de la citoyenneté (MDC), les locaux de permanence, service de la prévention et tranquillité publique, et accueil de la MDC.
La MDC et les locaux de permanence sont descendus au rez-de-chaussée avec une entrée directe sur cour en raison d'un accueil public important. Le service Prévention Tranquillité Publique également en raison de liens fonctionnels importants avec la MDC.

Pour le niveau du 1^{er} étage :

- Direction des affaires colaires et service enseignement.

Pour le niveau du 2^{ème} étage :

- Service médecine professionnelle,
- Service des sports,
- Extension des locaux de la Direction de la Vie des Quartiers et de la Prévention et Tranquillité Publique.

Le programme technique :

Afin de palier les problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), la mise en place d'un 2^{ème} ascenseur est indispensable. De plus, il faut procéder à la rénovation globale des sanitaires et la création de sanitaires accessibles aux PMR selon les besoins, à la remise en jeu des huisseries sans remplacement, ainsi qu'à la remise à niveau des installations électriques et notamment la création d'un local connectique avec une baie de brassage pour le réseau Ville.

Le marché se décompose en 7 lots distincts :

- Le lot n° 1 : « Gros œuvre / Démolition / Carrelages » ;
- Le lot n° 2 : « Cloisons, Doublages / Faux plafonds » ;
- Le lot n° 3 : « Menuiseries Intérieures » ;
- Le lot n° 4 : « Peinture / Sols souples » ;
- Le lot n° 5 : « Electricité » ;
- Le lot n° 6 : « Plomberie Sanitaire / Chauffage, Ventilation » ;
- Le lot n° 7 : « Ascenseur ».

Le délai prévisionnel global d'exécution des travaux, tous lots confondus, est de 9 mois à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux, incluant la période de préparation de chantier qui est de un mois.

Le démarrage prévisionnel du début des travaux est fixé en janvier 2009.

Le coût total de l'opération a été estimé à 1 059 757,50 € HT, soit 1 267 469,97 € TTC.

La procédure de marché négocié s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence, transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 4 septembre 2008, a été publié par ce dernier le 9 septembre 2008.

A la date limite de remise des candidatures fixée au 29 septembre 2008 à 17 heures, 33 sociétés ont remis un pli sur support papier et deux sociétés ont répondu par voie dématérialisée :

- Lot n°1 : « Gros œuvre / Démolition / Carrelages » : 7 plis ;
- Lot n°2 : « Cloisons, Doublages / Faux plafonds » : 8 plis ;
- Lot n°3 : « Menuiseries Intérieures » : 8 plis ;
- Lot n°4 : « Peinture / Sols souples » : 7 plis ;
- Lot n°5 : « Electricité » : 11 plis ;
- Lot n°6 : « Plomberie Sanitaire / Chauffage, Ventilation » : 3 plis ;
- Lot n°7 : « Ascenseur » : 3 plis.

- Le 30 septembre 2008, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des premières enveloppes remises par les sociétés, puis les a confiées au technicien référent pour analyse.

- Conformément à l'avis d'appel public à la concurrence, 5 sociétés maximums ont été sélectionnées pour chacun des 7 lots.

- Le 13 octobre 2008, chacun d'entre eux a reçu une lettre d'habilitation et un dossier de consultation l'autorisant à soumissionner au marché.

- La date limite de remise des offres était fixée au 3 novembre 2008 à 17 heures.

- Le 4 novembre 2008, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des offres remises par les sociétés et les a remis au maître d'œuvre pour analyse.

- Le 9 décembre 2008, la commission d'appel d'offres a, après analyse, négociation et classement des offres, attribué les marchés aux sociétés suivantes :

- le lot n°1 : « Gros œuvre / Démolition / Carrelages » à la société SCGE pour un montant de 246 060,71 € HT soit 294 288,61 € TTC,
- le lot n°2 : « Cloisons, Doublages / Faux plafonds » à la société SNERCT dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 238 032,57 € HT soit 284 686,95 € TTC,
- le lot n°3 : « Menuiseries Intérieures » à la société RCA dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 233 385,59 € HT soit 279 129,16 € TTC,
- le lot n°4 : « Peinture / Sols souples » à la société CGPG dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 108 000 € HT soit 129 168 € TTC,

- le lot n°5 : « Electricité » à la société Brunet dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 197 988 € HT soit 236 793,65 € TTC,
- le lot n°6 : « Plomberie Sanitaire/Chauffage, Ventilation » à la société Foret dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 142 180,10 € HT soit 170 047,40 € TTC,

et a déclaré sans suite le lot n°7 « Ascenseur ».

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire les sept marchés relatifs aux travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin, et à signer l'ensemble des actes y afférents.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

BATIMENTS COMMUNAUX
Centre administratif Marcel Cachin
Travaux de réaménagement
Attribution des marchés

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 10, 34, 35-I-5, 65 et 66,

considérant qu'il a été nécessaire de procéder aux travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin, sis place Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine,

considérant qu'au vu du montant global des prestations (de l'ordre de 1 267 469.97 € TTC) et de la nécessité de mettre en concurrence des sociétés disposant des moyens de réaliser les travaux, la procédure retenue a été celle de la procédure négociée,

vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 9 décembre 2008, qui après analyse, négociations et classement des offres, a attribué les marchés comme suit :

- le lot n°1 : « Gros œuvre / Démolition / Carrelages » à la société SCGE,
 - le lot n°2 : « Cloisons, Doublages / Faux plafonds » à la société SNERCT,
 - le lot n°3 : « Menuiseries Intérieures » à la société RCA,
 - le lot n°4 : « Peinture / Sols souples » à la société CGPG,
 - le lot n°5 : « Electricité » à la société Brunet,
 - le lot n°6 : « Plomberie Sanitaire/Chauffage, Ventilation » à la société Foret,
- et a déclaré sans suite le lot n°7 « Ascenseur ».

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de travaux,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs aux travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin, sis place Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine, comme suit :

- le lot n°1 : « Gros œuvre / Démolition / Carrelages » à la société SCGE pour un montant de 246 060,71 € HT soit 294 288,61 € TTC,
- le lot n°2 : « Cloisons, Doublages / Faux plafonds » à la société SNERCT dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 238 032,57 € HT soit 284 686,95 € TTC,
- le lot n°3 : « Menuiseries Intérieures » à la société RCA dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 233 385,59 € HT soit 279 129,16 € TTC,
- le lot n°4 : « Peinture / Sols souples » à la société CGPG dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 108 000 € HT soit 129 168 € TTC,
- le lot n°5 : « Electricité » à la société Brunet dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 197 988 € HT soit 236 793,65 € TTC,
- le lot n°6 : « Plomberie Sanitaire/Chauffage, Ventilation » à la société Foret dont l'offre est considérée comme économiquement la plus avantageuse pour un montant de 142 180,10 € HT soit 170 047,40 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférents.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 19 DECEMBRE 2008